


Déclaration de conformité - Numéro 2011/006
autorisant le marquage 

La société **Kronofrance S.A.S.** (SWISS KRONO GROUP) Route de Cerdon, 45600 Sully-sur-Loire, France

déclare que le produit :

Panneau de particules surfacé mélaminé - P2 ignifugé dans la masse
conforme à la déclaration de conformité 1121 CPD BB-0001
mélaminé dans l'unité de production (située à la même adresse)
de marque + **KRONO**

destiné à un usage d'agencements intérieurs (y compris les meubles), comme
composant non structurel, en milieu sec, présentant les caractéristiques suivantes :

Gamme d'épaisseur de 12 mm à 22 mm

Réaction au feu : B - s2, d0

Masse volumique : $690 \text{ kg/m}^3 \pm 20 \text{ kg/m}^3$

Classe de formaldéhyde (norme EN 717-1) : E1 ($<0.124 \text{ mg/m}^3$)

Teneur en pentachlorophénol (PCP) : $< 5 \text{ ppm}$

est conforme aux normes NF EN 312 P2, EN 13501-1 et NF EN 13986 annexe ZA

Certificat d'accompagnement numéro 302/11/0166 (copie jointe) délivré par le FCBA comme
organisme notifié présentant le numéro d'identification n° 0380

Fait le 3 janvier 2011

A. Duisabeau - Directrice Générale
Kronofrance S.A.S.





CERTIFICAT DE CONFORMITE

CE N° 0380- CPD – 0166

FCBA
Organisme notifié N° 0380

Société : **KRONOFRANCE**
Usine : Route de Cerdon
45600 SULLY SUR LOIRE
FRANCE

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que le produit de construction marqué CE pour usage non-structurel :

KRONODECO M1 / B

Épaisseurs : 12 à 22 mm

Masse volumique : 690 kg/m³ (±20kg/m³)

Fabriqués dans l'usine situés à la même adresse

est classé

B, s2, d0 selon EN 13501-1

(Rapport de classement européen n° CTBA 05/RC 013)

Classement valable avec ou sans lame d'air sur un substrat classé A2

Ces produits ont été soumis aux essais de type initiaux réalisés par le **FCBA**, Organisme Notifié n° 0380 pour cette caractéristique et ont été soumis par ce fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux autres caractéristiques concernées, et font l'objet par ce fabricant d'un contrôle de la production. FCBA, en tant qu'Organisme Notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine .

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle du produit correspondent au système d'attestation de niveau 1 pour éléments non-structurels, telles que décrites dans l'Annexe ZA de la norme de référence EN 13986.

Ce certificat a été délivré pour la première fois le **01/01/06** et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la norme NF EN 13986 et relatives au contrôle de production en usine, ou ce contrôle lui-même, n'a pas fait l'objet de modifications significatives, et au plus tard jusqu'au **31 décembre 2011**.

Délivré à Paris le 03/01/2011

N° 302/11/0166

Le Directeur Qualité

Alain HOCQUET



10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 19 49 19
Fax : +33 (0)1 43 40 85 65
www.fcba.fr

INSTITUT TECHNOLOGIQUE